

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 22 juin s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : AMEN-LORENTE Marie, BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BOUDAL Hervé, DURO Alain, FIS Cathy, GROUSELLE Didier, RIES Joël, VERLET Eric

Suppléants : M. Jean-Michel AVARGUEZ représentant M. Didier GROUSELLE
Mme Monique CROS, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur BARTHES Daniel donne procuration à Madame GABAUDE Chantal
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe
Madame AMEN-LORENTE Marie donne procuration à Monsieur FARENC Michel
Madame FIS Cathy donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

125-2026- Désignation des élus membres du conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement

Annule et remplace la délibération 097-2026 du 29 juin 2026

Monsieur le Président informe l'assemblée que la modification porte sur l'ajout des membres de la commune de Causses et Veyran qui a été omis dans la délibération 097-2026

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2221-1 à L2221-10 et R2221-1 à R2221-52,

Vu la délibération n°003-2018 portant création de la régie eau et assainissement

Considérant qu'il convient de nommer les membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement dont un membre par compétence (eau et assainissement)

Considérant qu'il convient donc de désigner 31 élus pour siéger aux conseils d'exploitation de la régie eau et assainissement,

Après en avoir appelé aux candidatures,

Le Conseil communautaire, décide :

DE DESIGNER pour siéger au conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement les élus suivants :

Abeilhan	ROUGEOT Pierre - Jean	Pailhes	RICARD Palmira
Cabrerolles	ANTON Mickaël		GARCIA Pierre-Alain
Causses et Veyran	VICENTE Gilles	Pouzolles	ALMES Bernard
	BUENO René	Puimisson	BARTHES Daniel
Fos	VABRE Francis		REY Philippe
	LACAN Thierry	Puissalicon	FERRE Gérard
Fouzilhon	BUCHACA Alain		FARENC Michel
	COUDERC Lydie	Roujan	GINIEIS Alain
Gabian	LAVIT Frédéric	Saint Geniès de Fontedit	GAYSSOT Lionel
	BERTHOMIEU Michel		BOYER Denys
Margon	BERNARD Dominique	Vailhan	BLANQUEFORT Michel
Montesquieu	CASTAN Francis		REBOUL Michel
	CARME Gérard	Thézan lès Béziers	CAVERIBERE Claude
Murviel lès Béziers	BATALLO Alain		CRISTOL Bruno
	GUITTARD Jean-Michel		
Neffiès	ARNAU Gérard		
	CHATEAU Gilles		

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,